

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 16 mars 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Est absent en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement sur tout le territoire québécois dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) : Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

123-03-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020
- 3.1 Appui à la Société canadienne du cancer (SCC) – Mois de la jonquille
- 3.2 Autorisation de dépenses - Carrefour action municipale et famille – 32e colloque annuel
- 3.3 Aide financière - Spectacle levée de fonds pour l'Association des personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APHPBM)
- 3.4 Aide financière - Soirée dégustation-découverte au profit des Bourses Fonds d'excellence DEP Massey-Vanier
- 3.5 Autorisation d'un barrage routier – Restaurants McDonald's – Grand McDon
- 3.6 Autorisation d'un barrage routier – Fondation du Centre d'accueil de Cowansville
- 4.1.1 Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de L'Est

- 4.3.1 Octroi de contrat – Service de buanderie pyramide
- 4.3.2 Adjudication de contrat – Vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Cowansville pour les années 2020 et 2022 (appel d'offres no 01-URB-I-2020)
- 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 1841-20-2020 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 »
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-20-2020 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 »
- 5.3 Avis de motion - Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 1840-05-2020 intitulé « Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectations des sols »
- 5.5 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert
- 6.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue Paul-Hébert de la place Marc-Favreau (phase 2) – Horizon Devcow Inc.
- 6.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue des Caraïbes (phase 4) du projet Faubourg Nature – Domaines de Cowansville Inc.
- 6.3 Autorisation de signature – Promesse d'achat amendée et acte de vente de terrain – Lot 6 027 854 et partie des lots 6 02 850 et 6 032 305 du cadastre du Québec – 9247-2612 Québec Inc.
- 7.1 Annulation de la résolution numéro 429-10-2019 intitulée : « Autorisation de dépenses – Mise à niveau du bâtiment de l'usine d'épuration »
- 8.1 Fonds réservé pour l'acquisition d'œuvre d'art public – Contribution 2020
- 8.2 Appui - Zone loisir Montérégie - Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud - Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska
- 8.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Équipe Sénior Ligue hockey Richelieu
- 8.4 Reconnaissance des organismes et partenaires
- 8.5 Aide financière - Association de parents de personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APPHBM)
- 8.6 Aide financière et support logistique - Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi
- 8.7 Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville
- 8.8 Aide financière - Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi
- 10.1 Abolition d'un poste col bleu – Chauffeur / Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.2 Embauche - Poste col bleu - Chauffeur / opérateur / mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.3 Démission – Poste col bleu - Opérateur temporaire – Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.4 Démission – Poste de directrice du Service des loisirs et de la culture
- 11.1 Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie découlant du
- 11.2 Modification à la résolution no 077-02-2020 intitulée : « Poste col blanc – Animateur
- 11.3 Remboursement d'un montant supplémentaire à l'échéance d'une dette
- 11.4 Adoption d'une politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). Ainsi, considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue sans audience publique mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux.

124-03-2020

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

125-03-2020

Appui à la Société canadienne du cancer (SCC) – Mois de la jonquille

Considérant que, dans le cadre du Mois de la jonquille, la Société canadienne du cancer (SCC) tiendra en avril sa vente annuelle de jonquilles, symbole de vie et d'espoir;

Considérant que l'argent recueilli par la SCC permet de prévenir plus de cancers et d'exiger des lois qui protègent la santé, de financer davantage de projets de recherche et de soutenir plus de personnes touchées par le cancer;

Considérant que la Ville de Cowansville se joint à la SCC pour inviter les Québécois et Québécoises à un vaste mouvement de solidarité pour aider des dizaines de milliers de personnes dans leur combat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'appuyer la Société canadienne du cancer dans sa campagne de financement dans le cadre du Mois de la jonquille.

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

126-03-2020

Autorisation de dépenses - Carrefour action municipale et famille – 32^e colloque annuel

Considérant que le Carrefour action municipale et famille est un organisme sans but lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales;

Considérant que la Ville de Cowansville est membre du Carrefour action municipale et famille;

Considérant que la Ville de Cowansville a obtenu les certifications Amie des aînés et Amie des enfants;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$ à être engagée par madame la mairesse Sylvie Beauregard et madame la conseillère Marie-France Beaudry afin de couvrir les dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas pour leur participation au 32^e colloque annuel du Carrefour action municipal et famille qui se tiendra les 27, 28 et 29 mai 2020 à Trois-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

127-03-2020

Aide financière - Spectacle levée de fonds pour l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM)

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'organisme a pour mission de promouvoir l'accessibilité universelle et œuvre dans le milieu depuis plus de 30 ans;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) une aide financière d'un montant total de 150 \$ pour l'achat de 2 billets pour le souper-spectacle du 30 mai 2020, et ce, conditionnellement à la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

128-03-2020

Aide financière - Soirée dégustation-découverte au profit des Bourses Fonds d'excellence DEP Massey-Vanier

Considérant que le Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville dans sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'organisme encourage la poursuite des études post-secondaire;

Considérant que la demande d'aide financière est déposée par le Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal l'achat de 2 billets pour la soirée dégustation-découverte au coût de 135 \$ chacun;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder au Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. une aide financière d'un montant total de 270 \$ pour l'achat de 2 billets pour la soirée dégustation-découverte du 23 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

129-03-2020

Autorisation d'un barrage routier – Restaurants McDonald's – Grand McDon

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par les Restaurants McDonald's dans le cadre du Grand McDon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser les Restaurants McDonald's de Cowansville à établir et à maintenir un barrage routier le samedi, 2 mai 2019, entre 8 h et 16 h à l'angle des rues Rivière et Vétérans.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

130-03-2020

Autorisation d'un barrage routier – Fondation du Centre d'accueil de Cowansville

Considérant la demande d'autorisation présentée par la Fondation du Centre d'accueil de Cowansville afin d'amasser des dons lors de la tenue de sa campagne de financement intitulée : Pasta-don;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la Fondation du Centre d'accueil de Cowansville à établir et à maintenir un barrage routier dans le cadre de sa campagne de financement 2020, et ce, le 19 juin 2020, entre 11 h et 14 h à l'angle des rues, James et Principale.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

131-03-2020

Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de L'Est

Considérant l'entente intermunicipale intervenue entre Bromont, Cowansville et Granby le 6 octobre 1983, la constitution de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est le 5 novembre 1983, et les renouvellements de l'entente intermunicipale le 10 février 2005 et le 12 novembre 2014;

Considérant l'étude sur les retombées économiques de l'Aéroport Roland-Désourdy (CZBM) préparée par Explorer Solutions, en date du 17 décembre 2018;

Considérant que les municipalités souhaitent revoir l'entente intermunicipale du 12 novembre 2014 et modifier le modèle d'affaires et de gouvernance de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est afin d'atteindre un autofinancement à court-moyen terme;

Considérant le Plan stratégique de la Régie, 2020-2025, préparé par M. Jean Langevin, directeur général de la Régie;

Considérant les articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant l'entente intermunicipale autorisée le 3 septembre 2019 par les Villes de Bromont, Cowansville et Granby;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications mineures à celle-ci;

Considérant que les parties avaient également paraphé plusieurs annexes à cette entente;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, avec la Ville de Bromont et la Ville de Granby, dont projet est joint au dossier décisionnel daté du 16 mars 2020 laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2039 avec possibilité de révision, étant entendu que les annexes autorisées par la résolution numéro 370-09-2019 font parties intégrantes du nouveau texte de l'entente.

Que la quote-part annuelle soit payée à même le fonds d'administration et prévue annuellement au budget d'opération de chacune des années de l'entente.

D'autoriser la mairesse et la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

132-03-2020

Octroi de contrat – Service de buanderie pyramide

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour la location de tapis, de vêtements et autres fournitures ainsi que pour le service de buanderie;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat pour un an à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré pour une période d'une année;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations, mais que la majorité des fournisseurs offre minimalement des prix pour une période de trois (3) ans de service ce qui vient à l'encontre de la demande présentée au comité d'approvisionnement et autorisée par ce dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat d'une durée d'un an en sollicitant le mode de passation gré à gré à Service de Buanderie Pyramide Inc. pour la location de tapis, de vêtements et autres fournitures ainsi que pour le service de buanderie selon les prix unitaires déposés, pour un montant estimé de 28 243.88 \$ taxes.

Que les deniers requis aux fins de la présente dépense soient puisés à même le budget d'opération selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

133-03-2020

Adjudication de contrat – Vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Cowansville pour les années 2020 et 2022 (appel d'offres no 01-URB-I-2020)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la Vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Cowansville pour les années 2020 et 2022 (appel d'offres no 01-URB-I-2020), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*;

Considérant que la Ville a invité trois (3) entreprises à présenter une soumission dans le cadre de ce projet;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes i (2020 et 2022)</u>
Beauregard Environnement Ltée	99 541.65 \$
Enviro5 Inc.	65 938.16 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Cowansville pour les années 2020 et 2022* (appel d'offres no 01-URB-I-2020) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Enviro5 Inc. pour un montant total de 65 938.16 \$, et ce, en conformité avec les documents d'appel d'offres.

Que les deniers requis aux fins de la présente dépense soient puisés à même le budget d'opération de chacune des années selon les quantités réelles.

Que la résolution du conseil municipal constitue le contrat entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration
d'intérêts**

À 19 h 42, monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare avoir un intérêt pécuniaire dans la question puisqu'il est propriétaire de lots visés par la présente modification à la réglementation municipale, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

134-03-2020 Avis de motion - Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 »

Madame la conseillère Marie-France Beaudry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le premier projet de *Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841*. Ce projet de règlement omnibus vise à mettre à jour certaines zones du plan de zonage actuel par des modifications mineures, une mise à jour de la classification des usages, ainsi que certaines modifications au plan de zonage afin de permettre des projets résidentiels de moyenne densité dans certains secteurs.

135-03-2020 Adoption du premier projet de Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement de zonage en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 16 mars 2020;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 46, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

136-03-2020 Avis de motion - Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols*; Ce projet de règlement vise à mettre à jour certaines affectations du plan d'urbanisme actuel par des modifications mineures, ainsi que certaines modifications au plan d'affectation des sols afin de permettre des projets résidentiels de moyenne densité dans certains secteurs.

137-03-2020 Adoption du premier projet de Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectations des sols »

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 16 mars 2020;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications, ajouts ou précisions d'ordre général au plan d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectations des sols.

Adoptée à l'unanimité

138-03-2020

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert

Madame la conseillère Lucille Robert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert; Ce règlement a pour objet l'augmentation du montant de l'emprunt initial, et ce, afin d'autoriser un emprunt total de 2 660 000 \$.

Madame la conseillère Lucille Robert dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert.*

139-03-2020

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue Paul-Hébert de la place Marc-Favreau (phase 2) – Horizon Devcow Inc.

Considérant que dans le cadre du développement domiciliaire du secteur des routes 139 et 202, un protocole d'entente doit être signé pour la construction de deux rues résidentielles et leurs infrastructures, soit la rue Paul- Hébert et la place Marc-Favreau, afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant que le projet comporte à échéance la création de plus de 76 unités d'habitation de type résidentiel multifamilial;

Considérant qu'il doit y avoir une entente pour le partage des coûts entre le promoteur et la Ville;

Considérant que le projet est situé dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Horizon Devcow Inc. pour les travaux d'infrastructures et de construction de la rue Paul-Hébert et de la place Marc-Favreau, sur une partie du lot 4 831 535 et le lot 5 750 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, lequel est joint à la présente résolution;

Que l'emplacement des travaux est plus amplement montré aux plans et devis préparés par la firme WSP, plans datés du 17 janvier 2020, sous le dossier portant le numéro 151-00969-03;

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructures et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux est la suivante :

1. En vertu du règlement numéro 1749, une subvention de 69 \$ plus taxes par mètre linéaire d'étendue de front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente, pour un montant approximatif de 28 120 \$;
2. La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40 mm pour un montant approximatif de 49 028 \$;

Adoptée à l'unanimité

140-03-2020

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue des Caraïbes (phase 4) du projet Faubourg Nature – Domaines de Cowansville Inc.

Considérant que dans le cadre de la phase 4 du projet de développement domiciliaire Faubourg Nature, un protocole d'entente doit être signé pour la construction d'une rue et des infrastructures, soit la rue des Caraïbes, afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant que le projet comporte à échéance la création de onze unités d'habitation résidentielle unifamiliale de type isolé et jumelé;

Considérant qu'il doit y avoir une entente pour le partage des coûts entre le promoteur et la Ville;

Considérant que le projet est situé dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Domaines de Cowansville Inc. pour les travaux d'infrastructures et de construction de la rue des Caraïbes, sur le lot 6 313 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, lequel est soumis au soutien de la présente résolution.

Que l'emplacement des travaux est plus amplement montré aux plans et devis préparés par la firme Avizo Experts-Conseils, plans datés du 6 juin 2019, sous le dossier portant le numéro 19-0561.

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructures et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux est la suivante :

1. En vertu du règlement numéro 1749, une subvention de 69 \$ plus taxes par mètre linéaire d'étendue de front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente, pour un montant approximatif de 11 478 \$;
2. La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40 mm.

Adoptée à l'unanimité

141-03-2020

Autorisation de signature – Promesse d’achat amendée et acte de vente de terrain – Lot 6 027 854 et partie des lots 6 02 850 et 6 032 305 du cadastre du Québec – 9247-2612 Québec Inc.

Considérant que la compagnie 9247-2612 Québec Inc. a déposé une offre d’achat pour le terrain commercial sis sur la rue du Sud portant le numéro de lot 6 027 854, ainsi que le terrain constitué d’une partie des lots 6 027 850 et 6 032 305 (aussi connu comme lot projeté 6 356 704) du cadastre du Québec;

Considérant que le lot 6 027 854, d’une superficie de 1934,5 mètres carrés, et le lot projeté 6 356 704, d’une superficie de 616,4 mètres carrés, appartiennent à la Ville de Cowansville;

Considérant qu’une promesse d’achat d’immeuble avait été signée entre la Ville et 9247-2612 Québec Inc. pour l’achat des immeubles visés, conformément à la résolution numéro 167-04-2019, datée du 2 avril 2019;

Considérant que la vente du terrain doit également inclure les parties des lots 6 027 850 et 6 032 305 (lot proposé 6 356 704);

Considérant que le lot projeté 6 356 704 à être acquis par l’acquéreur est manquant dans la promesse d’achat signée le 4 avril 2019 entre la Ville et l’acquéreur;

Considérant que le prix de vente pour le lot 6 027 854 et le lot projeté 6 356 704 est de 187 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De vendre à la compagnie 9247-2612 Québec Inc. deux terrains sur la rue du Sud, soit l’immeuble constitué du lot 6 027 854 d’une superficie de 1934,5 mètres carrés, ainsi que l’immeuble constitué d’une partie des lots 6 027 850 et 6 032 305 (aussi connu comme lot projeté 6 356 704 conformément au plan cadastral parcellaire préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, plan daté du 13 janvier 2020, sous le numéro 4620 de ses minutes), pour un montant total de 187 000 \$ plus les taxes, si applicables, aux conditions décrites à la promesse d’achat amendée d’immeuble à intervenir entre 9247-2612 Québec Inc. et la Ville de Cowansville. La promesse d’achat amendée est soumise au soutien de la présente résolution.

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Cowansville, la promesse d’achat amendée et l’acte de vente notarié à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire à l’exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels du notaire et de l’arpenteur-géomètre soient assumés par l’acquéreur.

Adoptée à l’unanimité

142-03-2020

Annulation de la résolution numéro 429-10-2019 intitulée : « Autorisation de dépenses – Mise à niveau du bâtiment de l’usine d’épuration »

Considérant la résolution 429-10-2019 autorisant des dépenses pour la mise à niveau du bâtiment de l’usine d’épuration;

Considérant certaines circonstances ont changé et que les travaux tel qu’adoptés ne seront plus requis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'annuler la résolution numéro 429-10-2019 intitulée : « Autorisation de dépenses – Mise à niveau du bâtiment de l'usine d'épuration » concernant l'autorisation de dépenses pour la mise à niveau du bâtiment de l'usine d'épuration pour un montant s'élevant à 75 000 \$ et de libérer les fonds provenant du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

143-03-2020 Fonds réservé pour l'acquisition d'œuvre d'art public – Contribution 2020

Considérant que la Ville souhaite poursuivre l'intégration de l'art sous toutes ses formes d'expression visuelle et qu'elle souhaite aussi encourager et mettre en valeur le dynamisme artistique local et régional, et ce, dans le but d'actualiser son image, de promouvoir son identité et de la préserver pour les générations futures;

Considérant l'adoption de la Politique d'acquisition d'art public de Cowansville adoptée en août 2019 par la résolution 357-08-2019;

Considérant que la création du fonds d'acquisition permettra de diversifier, d'enrichir et de maintenir la qualité et la valeur de ses collections;

Considérant que la Ville souhaite réserver annuellement un montant destiné à l'acquisition d'œuvres d'art public;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'affecter du surplus accumulé non affecté un montant de 10 000 \$ au surplus accumulé affecté. La somme ainsi réservée devra être utilisée pour l'acquisition d'œuvre d'art public selon les objectifs de la politique d'acquisition en vigueur à la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

144-03-2020 Appui - Zone loisir Montérégie - Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud - Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska

Considérant le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska ;

Considérant l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants ayant des besoins particuliers ;

Considérant que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés ;

Considérant que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient ;

Considérant la difficulté de recrutement relié à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour ;

Considérant que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De soutenir Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées, et ce, en ce lien avec :

- Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés ;
- L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services ;
- Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Adoptée à l'unanimité

145-03-2020

Autorisation de signature - Protocole d'entente - Équipe Sénior Ligue hockey Richelieu

Considérant que M. Keyvin Corbin, résident de Cowansville, a manifesté son intérêt d'acquérir et de déménager à Cowansville l'équipe des Bulls de Bedford, œuvrant dans la Ligue de Hockey Sénior du Richelieu ;

Considérant que la municipalité de Bedford a confirmé, par écrit, qu'elle ne s'objecte pas au déménagement de l'équipe Sénior les Bulls ;

Considérant que la Ligue de Hockey Sénior du Richelieu a manifesté, par écrit, qu'elle approuve le déménagement de l'équipe des Bulls de Bedford à Cowansville;

Considérant que des pourparlers avec le hockey mineur de Cowansville a permis d'établir les bases de l'entente entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Cowansville, le protocole d'entente à intervenir avec M. Keyvin Corbin permettant la venue de l'ancienne équipe de hockey Sénior de Bedford évoluant dans la Ligue de Hockey Sénior du Richelieu et dont la durée de l'entente sera de trois saisons soit 2020-21, 2021-22 et 2022-23.

Adoptée à l'unanimité

146-03-2020

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant que des organismes et partenaires ont déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 18 février 2020 pour évaluer ces demandes;

Considérant que le comité recommande de reconnaître les organismes et partenaires suivants:

- Le Phare source d'entraide
- Centraide Richelieu-Yamaska
- Société temps libre
- Enfants Mayas du Guatemala
- Comité vert

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De reconnaître les organismes et partenaires suivants:

- Le Phare source d'entraide
- Centraide Richelieu-Yamaska
- Société temps libre
- Enfants Mayas du Guatemala
- Comité vert

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

147-03-2020

Aide financière - Association de parents de personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APPHBM)

Considérant que l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM) est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le camp de jour de l'APPHBM dessert une clientèle âgée de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques, un service unique à Cowansville;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'APPHBM au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la Ville soutient la démarche de l'APPHBM depuis 2015;

Considérant la recommandation du comité recommande au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder à l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM) une aide financière de 10 500 \$ pour leur camp de jour spécialisé pour les jeunes de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques pour l'été 2020.

Adoptée à l'unanimité

148-03-2020

Aide financière et support logistique - Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes handicapées physiques adultes ;Considérant la demande déposée par l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi une aide financière de 1600 \$ pour la tenue des événements suivants :

- Dîner au parc Davignon dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées le 7 juin 2020.

- Portes ouvertes le 26 août 2020.

D'accorder un support logistique de la Ville lors de ces deux événements d'une valeur approximative de 200 \$ chacune, et ce, conditionnellement à la tenue des événements.

Adoptée à l'unanimité

149-03-2020

Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville a pour mission de promouvoir l'embellissement de notre ville et développe la fierté d'y résider;

Considérant la demande d'aide financière déposée par le Club d'horticulture de Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder, au Club d'horticulture de Cowansville, une aide financière de 800 \$ pour les activités 2020.

Adoptée à l'unanimité

150-03-2020

Aide financière - Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi

Considérant que l'organisme Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi rend accessible des activités à différents groupes de femmes afin d'améliorer leurs conditions de vie;

Considérant la demande d'aide financière est déposée par l'organisme au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder à la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi une aide financière de 250 \$ pour la tenue de leur dessert/spectacle le 6 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

151-03-2020

Abolition d'un poste col bleu – Chauffeur / Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la restructuration du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la création d'un poste syndiqué col bleu permanent de chauffeur / opérateur et mécanicien au Service des infrastructures et des immobilisations par la résolution 136-03-2019;

Considérant le départ de l'employé au poste de chauffeur / opérateur;

Considérant que le syndicat des cols bleus de Cowansville (CSD) a dûment été avisé de l'abolition de ce poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'abolir un poste de salarié permanent de « chauffeur/opérateur » prévu à la convention collective du syndicat des cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

152-03-2020

Embauche - Poste col bleu - Chauffeur / opérateur / mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant l'ouverture d'un poste salarié permanent dont l'horaire est de quarante heures (40) par semaine, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD);

Considérant l'abolition d'un poste de chauffeur / opérateur par la résolution 151-03-2020;

Considérant qu'une candidature a été reçue lors du processus d'affichage interne tenu du 27 février au 6 mars 2020;

Considérant que la candidature monsieur Patrick Dion, à l'emploi de la Ville depuis le 7 janvier 2019, répond aux exigences du poste;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Patrick Dion à titre de chauffeur / opérateur / mécanicien au Service des infrastructures et des immobilisations, à compter du 16 mars 2020, poste syndiqué col bleu de quarante heures (40) par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à monsieur Patrick Dion le salaire rattaché à l'échelon 2 de la classe opérateur, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à monsieur Patrick Dion le salaire rattaché à l'échelon 2 de la classe mécanicien, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

153-03-2020

Démission – Poste col bleu - Opérateur temporaire – Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que M. Martin Tremblay a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 9 mars dernier, sa lettre de démission au poste d'opérateur temporaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accepter la démission de M. Martin Tremblay à compter du 12 mars 2020.

De remercier M. Martin Tremblay pour les services rendus à la Ville au cours des quatre (4) derniers mois et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

154-03-2020

Démission – Poste de directrice du Service des loisirs et de la culture

Considérant que Mme Marie-Maude Secours a remis au directeur général le 27 février dernier sa lettre de démission au poste de directrice du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Marie-Maude Secours à compter du 13 mars 2020.

De remercier Mme Marie-Maude Secours pour les services rendus à la Ville au cours des six (6) dernières années et de lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

155-03-2020

Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie découlant du schéma de couverture de risques

Considérant que le schéma de couverture de risques oblige le Service de sécurité incendie à effectuer des visites préventives, à suivre des formations pour le maintien des compétences et à effectuer des visites de routine relatives à tous les types de risques;

Considérant que compte tenu des circonstances entourant la pandémie du COVID-19, si la situation perdure, nos employés ne pourront pas être en mesure de rencontrer ces objectifs pour des raisons de sécurité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De suspendre jusqu'à nouvel ordre les visites préventives à être effectuées par le Service de sécurité incendie en lien avec les obligations découlant du schéma de couverture de risques.

D'annuler toutes les formations prévues pour le maintien des compétences des employés du Service de sécurité incendie.

De suspendre toutes les visites de routine relatives à tous les types de risques.

De maintenir tous les autres services d'urgences.

Adoptée à l'unanimité

156-03-2020

Modification à la résolution no 077-02-2020 intitulée : « Poste col blanc – Animateur Médialab à la bibliothèque – Service des loisirs et de la culture »

Considérant qu'une erreur cléricale s'est glissée au libellé de la résolution no 077-02-2020, adoptée le 4 février 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De modifier la résolution no 077-02-2020 afin de remplacer le libellé suivant :

« période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur. »,

par le libellé ci-dessous :

« période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours travaillés et suivant les conditions prévues à la convention collective des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur. »

Adoptée à l'unanimité

**157-03-
2020**

Remboursement d'un montant supplémentaire à l'échéance d'une dette

Considérant que la Ville possède un emprunt au montant de 2 384 000 \$ venant à échéance le 19 mai 2020 pour un emprunt contracté le 19 mai 2015 en vertu des règlements 1653, 1652,1777, 1804, 1775, 1751, 1711, et 1679;

Considérant qu'une émission d'obligation pour le refinancement et du nouveau financement est prévue le 19 mai 2020;

Considérant qu'un montant de 276 141 \$ a été prévu au budget 2020 pour un remboursement supplémentaire de capital;

Considérant le solde disponible des règlements d'emprunts fermés au montant de 8 659 \$ relatif aux règlements 1679;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'affecter au remboursement de la dette venant à échéance 19 mai 2020 un montant supplémentaire de 284 800 \$, dont 276 141 \$ provient du fonds général d'administration et 8 659 \$ du solde disponible des règlements d'emprunts fermés.

Adoptée à l'unanimité

**158-03-
2020**

Adoption d'une politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie

Considérant les circonstances actuelles découlant de la pandémie de COVID-19;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose aux municipalités l'adoption d'une politique portant sur le télétravail, et ce, afin d'assurer la protection, la santé et la sécurité des employés, de minimiser les impacts sur l'organisation, et de maintenir les services aux citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter la *Politique spéciale portant sur le télétravail en cas de risque de pandémie, telle que soumise.*

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

Déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 11 février 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

159-03-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pépin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.